



100706-36

Appui à la création du Parc écologique de l'Archipel de Montréal

CONSIDÉRANT que plus de soixante (60) groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

CONSIDÉRANT que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer au sud-ouest du Québec en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12% de cette zone écologique;

CONSIDÉRANT que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

CONSIDÉRANT que la création de ce nouveau parc démontrerait la volonté des gouvernements canadien et québécois de remplir les engagements déjà pris quant à la protection de la biodiversité.

Il est proposé :

- 1° Que la Ville de Boucherville appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît et de Mirabel à la frontière américaine et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles reliées entre eux par des cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional;
- 2° Que l'adoption de la présente résolution ne doit, en aucun cas, être interprétée comme une position formelle de la Ville de Boucherville quant à la conservation ou non de la vocation agricole sur les Îles de Boucherville;
- 3° Que copie de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'environnement ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, au chef des partis politiques fédéraux et provinciaux et au secrétariat de la convention sur la diversité biologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ